



RISQUE INCENDIE

! CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se diriger vers le point de rassemblement, se signaler à l'équipe d'encadrement et attendre les consignes ;



Conserver le strict minimum et ne pas chercher à préserver le matériel ;



Ne pas sortir de voiture si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée ;



Respecter les consignes des autorités diffusées par la radio (France Bleu, France Info...), la télévision (France Télévisions), les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Respirer à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en fumée ou en cendres, surtout pour les personnes asthmatiques ;



Ne pas s'approcher des foyers ;



Ne pas gêner le travail des pompiers.



NUMÉROS D'URGENCE

Urgences : 112 ou 114 | Pompiers : 18 | Police ou gendarmerie : 17 | SAMU : 15



FIRE RISK

! SAFETY INSTRUCTIONS



Head towards the rallying point, report to the supervision team and wait for instructions;



Keep the bare minimum and do not try to protect material stuff;



Do not leave your car if you are facing sudden fire, pull over in a clear area;



Follow the instructions given by the authorities over the radio (France Bleu, France Info...), on television (France Télévisions), the websites and social media of the prefecture, the Ministry of the Interior and the Government;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Breathe through a mask or a wet piece of cloth if the air is excessively filled with smoke or ashes, especially if you suffer from asthma;



Do not come near homes;



Do not impede firefighters in their mission.



EMERGENCY NUMBERS

Emergencies: 112 or 114 | Firefighters: 18 | Police or gendarmerie: 17 | Paramedics: 15



RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES OU INDUSTRIELLES

! CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se diriger vers le point de rassemblement, se signaler à l'équipe d'encadrement et attendre les consignes ;



S'abriter dans le bâtiment (construction en dur, mobil-home ou bungalow récent) le plus proche et calfeutrer fenêtres, portes et ventilations ;



Éviter toute flamme ou toute étincelle ;



À l'extérieur, en cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent ; S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ;



Conserver le strict minimum et ne pas chercher à protéger les éléments matériels ; Ne pas consommer d'eau du robinet tant qu'elle n'a pas été déclarée potable par les pouvoirs publics ;



Ne pas encombrer pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Respecter les consignes des autorités diffusées par la radio (France Bleu, France Info...), la télévision (France Télévisions), les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement ;



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.



NUMÉROS D'URGENCE

Urgences : 112 ou 114 | Pompiers : 18 | Police ou gendarmerie : 17 | SAMU : 15



HAZARDOUS OR INDUSTRIAL MATERIAL HAULAGE RISK

! SAFETY INSTRUCTIONS



Head towards the rallying point, report to the supervision team and wait for instructions;



Find shelter in the nearest building (brick-and-mortar, mobile home or recently-built bungalow) and seal windows, doors and air vents tight;



Avoid making a flame or spark;



If outdoors, in case of a noxious cloud, move away in the direction at a right angle to wind;



If there are any victims, do not move them except in case of fire;



Keep the bare minimum and do not try to protect material stuff;



Do not drink tap water as long as the public authorities have not declared it safe for consumption;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Follow the instructions given by the authorities over the radio (France Bleu, France Info...), on television (France Télévisions), the websites and social media of the prefecture, the Ministry of the Interior and the Government;



Wait for instructions from the authorities or until the end-of-alert signal to leave your shelter.



EMERGENCY NUMBERS

Emergencies: 112 or 114 | Firefighters: 18 | Police or gendarmerie: 17 | Paramedics: 15



MOUVEMENT DE TERRAIN

! CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se diriger vers le point de rassemblement, se signaler à l'équipe d'encadrement et attendre les consignes ;



Respecter les consignes des autorités diffusées par la radio (France Bleu, France Info...), la télévision (France Télévisions), les sites et réseaux sociaux de la Préfecture, du Ministère de l'Intérieur et du Gouvernement ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



LAND MOVMENT

! SAFETY INSTRUCTIONS



Head towards the rallying point, report to the supervision team and wait for instructions;



Follow the instructions given by the authorities over the radio (France Bleu, France Info...), on television (France Télévisions), the websites and social media of the prefecture, the Ministry of the Interior and the Government;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



Do not block the communications networks necessary to the organisation of rescuers. Make phone calls only in case of a vital emergency;



RISQUE INONDATION

! CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se diriger vers le point de rassemblement, se signaler à l'équipe d'encadrement et attendre les consignes ;



Rejoindre immédiatement un point haut ;



Ne pas utiliser d'équipements électriques ;



Ne pas utiliser de voiture, ne jamais revenir en arrière chercher un objet oublié ;



Conserver le strict minimum et ne pas chercher à préserver le matériel ;



Respecter les consignes des autorités diffusées par la radio (France Bleu, France Info...), la télévision (France Télévisions), les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



N'évacuer que sur ordre des autorités.



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;



Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;

